

CNP-MIR INFO

Les nouvelles de votre spécialité

Le conseil d'administration du conseil national professionnel de médecine intensive - réanimation (CNP MIR) vient de se renouveler et vous adresse cette lettre d'informations.

Ce bulletin trimestriel diffusera aux réanimateurs.trices des informations pouvant impacter leur activité. Ce premier numéro s'intéresse aux recommandations sur les effectifs médicaux en réanimation récemment publiées.

N'hésitez à nous contacter (bureau@cnp-mir.fr) si vous voulez qu'un sujet particulier soit abordé.

Recommandations sur les effectifs médicaux en réanimation : un texte pour les patients et les praticiens

Les recommandations du CNP et de la SRLF sur les effectifs médicaux et l'organisation du travail en réanimation viennent d'être publiées. Notre spécialité, déjà pilote avec la réglementation imposant des ratio patients-paramédicaux, s'est dotée d'un texte structurant la pratique de la réanimation pour améliorer la **qualité/sécurité des soins** et la **qualité de vie au travail** des réanimateurs.

Les réanimateurs peuvent désormais s'appuyer sur ce texte pour faire progresser leurs organisations alors que s'annonce la mise en place des USIP (unités de soins intensifs polyvalents) dans le cadre de la mise en application des décrets sur les soins critiques de 2025.

Réf : Ann Intensive Care. 2025;15(1):15. doi: 10.1186/s13613-025-01432-4.



Mars 2025

POUR EN SAVOIR PLUS SUR CES RECOMMANDATIONS

QUELS EFFECTIFS ?

Quelques repères pour dimensionner les équipes

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Des pistes pour concilier qualité/sécurité des soins et qualité de vie au travail

ETES-VOUS PRET A BIEN VIEILLIR EN REANIMATION ?

Il n'est jamais trop tôt pour y penser ...

Le nouveau conseil d'administration du CNP MIR

Bureau

Président : Nicolas Terzi (Rennes)

Vice-présidents : Olivier Brissaud (Bordeaux - GFRUP), Saad Nseir (Lille - SRLF), Vincent Peigne (Chambéry - CREUF)

Secrétaire général : Julien Maizel (Amiens - SMR)

Secrétaire général adjoint : Christophe Guitton (Le Mans - CeMIR)

Trésorière : Caroline Bornstain (Paris - ARDSP)

Trésorière adjointe : Marion Giry (Rouen - ANJMIR)

Membres du conseil d'administration

Nicolas Lerolle, Bruno Mourvillier (CeMIR) ; Guillaume Thiery, Frédéric Pène (SRLF) ; Jean-Philippe Rigaud, Francesco Santoli (CREUF) ; Stéphane Dager, Samia Touati (SMR), Julie Chantreuil (GFRUP), Abdelmalek Abdelkrim (ARDSP), Valentin de la Noue, Antoine Thiriet (ANJMIR)

Quels effectifs médicaux sont recommandés en réanimation ?

Les ratio médecin-lit recommandés sont :

- **1 praticien pour 6** lits maximum de **réanimation**
- **1 praticien pour 8** lits maximum d'**USIP**
- 1 praticien pour 14 lits de soins critiques lors de la permanence des soins et les jours de week-end

A ces praticiens, doit s'ajouter, en dehors de périodes de permanence des soins, un praticien dédié aux activités cliniques « hors les murs du service ».

Il est aussi recommandé d'intégrer **2 demi-journées de travail hors clinique** au temps de travail hebdomadaire des praticiens exerçant à temps-plein dans un service accueillant des étudiants de deuxième et /ou troisième cycle.

Afin de respecter ces recommandations et celle portant sur les gardes et la durée du temps de travail, cela fait envisager environ **0,7 ETP par lit**.

Organisation du temps de travail

Les repères semblant utiles aux experts pour organiser le travail en réanimation sont :

- S'efforcer de limiter les changements de médecins prenant en charge un patient au cours de son séjour en soins critiques
- Privilégier des organisations de travail sur les périodes de permanence des soins plafonnant le nombre d'heures consécutives à **16h maximum**
- Ne pas faire plus de **4 gardes par mois**
- Espacer deux gardes d'au moins 3 jours
- Rendre possible le **télétravail** des praticiens pour les tâches administratives, l'enseignement ou la recherche
- Tenir compte de façon exacte de l'activité des praticiens pour calculer leur temps de travail, en particulier en reconnaissant la permanence des soins de nuit comme **3 demi-journées** ou en la calculant en **heures**

Une idée pour rester 3 séniors de garde le week-end sans travailler plus de 16 heures d'affilée

Période	Système classique	Proposition
Vendredi soir (14h)	Praticien 1	Praticien 1
Samedi journée (10h)	Praticien 2	Praticien 2
Samedi nuit (14h)	Praticien 2	Praticien 3
Dimanche journée (10h)	Praticien 3	Praticien 1
Dimanche nuit (14h)	Praticien 3	Praticien 2

Êtes-vous prêts à bien vieillir en réanimation ?

Il n'a pas été possible de recommander une limite d'âge pour la participation à la permanence des soins mais les experts suggèrent que soit considérée la possibilité d'**adapter** et/ou de **diversifier**, parfois même temporairement, les modalités d'exercice de l'activité professionnelle au cours de l'évolution de la carrière en réanimation, en fonction de l'état de santé et des aspirations des praticiens. Ceux-ci peuvent s'appuyer sur les services de médecine du travail, les données relatives à la certification des professionnels et des évaluations de la qualité de vie au travail.

Les modalités de **diversification de l'activité professionnelle** en cours de carrière peuvent être : une limitation de la participation à la permanence des soins, notamment nocturne, ou une modification des conditions d'exercice de celle-ci ; la mise en place d'une activité à temps partiel ou à temps partagé ; l'orientation vers des activités transversales institutionnelles ou de management ; le développement d'activités de soins critiques telles que le suivi post-réanimation.